#

* Datum : 05-08-2005
* Taal : Frans
* Sectie : Wetgeving
* Bron : Numac 2005007192
* Auteur : MINISTERE DE LA DEFENSE

Forces armées. - Mises à la pension

Par arrêté royal n° 5564 de 8 juillet 2005 :

Les officiers de carrière mentionnés ci-après sont mis à la pension le 1
er janvier 2006, en application des lois coordonnées sur les pensions militaires, article 3, littera A, 4°.

Force terrestre

Corps de l'infanterie :

Le major G. Frederick.

Les capitaines-commandants R. Grauls, P. Renault, P. Coisne et P. Collin.

Corps des troupes blindées :

Le capitaine-commandant A. Depla.

Corps de l'artillerie :

Le major P. Daelemans.

Le capitaine-commandant G. Ivens.

Corps du génie :

Le major C. Legrain.

Le capitaine-commandant W. Mennekens.

Corps des troupes de transmission :

Le colonel administrateur militaire C. Vanderputten.

Corps de la logistique :

Le colonel brveté d'état-major A. Sacré.

Le lieutenant-colonel D. Piette.

Corps de l'administration :

Le capitaine-commandant d'administration A. Roulive.

Force aérienne

Corps du personnel non-navigant :

Le colonel d'aviation breveté d'état-major M. Vandermaelen.

Le colonel d'aviation L. Vervoort.

Le lieutenant-colonel d'aviation C. Vandezande.

Les majors d'aviation W. Tack et M. Grimonster.

Les capitaines-commandants d'aviation I. Corens et R. Hanozin.

Marine

Corps des officiers de pont :

L' amiral de flottille W. Goethals.

Service médicale

Corps technique médical :

Le médecin colonel B. De Craemer.

Le médecin lieutenant-colonel T. Dhaene.

Le pharmacien major P. Debruyne.

Corps support médical :

Le capitaine-commandant M. Hermans.

Les officiers de carrière mentionnés ci-après sont mis à la pension le 1
er janvier 2006, en application des lois coordonnées sur les pensions militaires, article 3, littera A, 5°, remplacé par la loi du 13 juillet 1934.

Force aérienne

Corps du personnel navigant :

Le général-major aviateur M. Audrit.

Le lieutenant-colonel aviateur breveté d'état-major M. Libaers.

Les capitaines-commandants aviateurs R. Schoukens, D. Verstraeten, A. Knaepen et J. Samyn.

Les officiers de complément mentionnés ci-après sont mis à la pension le 1
er avril 2006, en application des lois coordonnées sur les pensions militaires, article 3, littera A, 4°.

Force terrestre

Corps de l'infanterie :

Le capitaine-commandant P. Seconde.

Corps des troupes blindées :

Le capitaine-commandant E. Mingou.

Corps de l'artillerie :

Les capitaines-commandants I. Van Biesebroeck, Y. Krzysztofik et M. Pirot.

Corps de la logistique :

Le capitaine-commandant E. Goormans.

Corps de l'administration :

Le capitaine-commandant d'administration J. Thys.

Force aérienne

Corps du personnel non-navigant :

Le capitaine-commandant d'aviation M-C. De Blende.

Marine

Corps des officiers de pont :

Le lieutenant de vaisseau J. George.

Les officiers de complément mentionnés ci-après sont mis à la pension le 1
er janvier 2006, en application des lois coordonnées sur les pensions militaires, article 3, littera A, 5°, remplacé par la loi du 13 juillet 1934.

Force aérienne

Corps du personnel navigant :

Le capitaine-commandant aviateur D. Parys.